

5. COMPARAISONS CHIFFREES ENTRE LES INSTANCES DE PLACEMENT

Nombre de mesures prises par les Tribunaux de la Jeunesse et les Cours d'Appel

<i>Tribunal de la Jeunesse</i>	1997	1998	1999	TOTAL	%
Réprimande	330	315	370	1015	7,48
Dessaisissement territ.	83	76	49	208	1,5
Déch. Autor. Parentale	53	70	93	216	1,6
Désign. De Protuteur	59	92	146	297	2,2
Orientation	583	743	685	2011	14,83
PEC non résidentielle	956	766	863	2585	19
Placement en IPPJ	1163	1143	1226	3532	26
Placement en serv. Résid.	1198	1311	1198	3707	27,39
TOTAL	4425	4516	4630	13571	100 %
%	32,6	33,2	34,2	100 %	

Le recours au placement institutionnel est la mesure la plus utilisée par le TJ (37 %), ensuite l'IPPJ, le PC et l'orientation.

Nombre de mesures par autorité de placement

Mandants	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	TOTAL	%
Conseiller	242	10355	12591	15525	17682	18018	2200	76613	57,2
Directeur	883	9127	5150	6752	7756	9594	1562	40824	30,5
Tribunal de la J.	7	1273	1038	4425	4516	4630	629	16518	12,3
Cour d'Appel J		12	6	17	15	15	1	66	0,05
TOTAL	1132	20767	18785	26719	29969	32257	4392	134021	100,0

Ce sont les Conseillers qui prennent le plus de mesures. On peut voir l'évolution constante qui traduit bien la volonté de déjudiciarisation de l'Aide.

Nombre de mesures

Voir tableau à la fin de cet article

C'est le recours au placement en services résidentiels qui est le plus souvent utilisée (51 %). Sur les trois dernière année, on peut constater qu'il n'y a qu'une faible augmentation de 0,3 %.

SOURCE des 3 tableaux : Rapport activités 1999 – DGAJ ./.

G REFORME DU 15 MARS 1999 :

L'idée politique a été de dire que 7 ans après le décret, les moyens mis en

œuvre sur le terrain n'étaient pas encore en adéquation avec les priorités définies en 1991. C'est une des raisons pour laquelle une profonde réforme du secteur a été mise en place. Elle doit apporter des réponses aux situations que vivent les enfants, les jeunes ou les parents en difficulté. Cette réforme se veut être la mise en pratique des actions déjà existantes. Elle a été conçue en privilégiant le recours aux services existants.